

**Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis**

Communiqué de presse

21 mars 2013



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA CADES

Le Comité de Surveillance de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) s'est réuni le mercredi 20 mars 2013 afin d'émettre un avis sur le rapport annuel d'activité de la CADES relatif à l'exercice 2011.

A la suite des élections sénatoriales et législatives, les nouveaux membres sont : Mme Valérie Rabault, députée du Tarn-et-Garonne, M. Bernard Accoyer, député de la Haute-Savoie, M. Yves Daudigny, sénateur de l'Aisne et M. Jean-Pierre Caffet, sénateur de Paris.

En ouverture de séance, Mme Valérie Rabault, députée du Tarn-et-Garonne, a été élue Présidente du Comité de Surveillance.

A titre de rappel, le rôle du Comité de Surveillance de la CADES est d'émettre un avis sur le rapport annuel d'activité de la CADES. Il peut être consulté sur toute question par le Conseil d'Administration. Il est composé de 4 membres du Parlement, des présidents des Caisses Nationales de Sécurité Sociale, du Secrétaire général de la commission des comptes de la sécurité sociale et de représentants des ministres et des corps de contrôle.

Avis favorable émis sur le rapport d'activité 2011

Le Comité a émis un avis favorable sur le rapport d'activité de la CADES pour l'année 2011, présenté par le président du Conseil d'Administration, M. Patrice Ract Madoux. Les comptes de l'exercice 2011 avaient été arrêtés lors du Conseil d'administration du 25 avril 2012.

Le Comité se réunira prochainement afin d'examiner le rapport d'activité relatif aux comptes de l'exercice 2012.

CADES REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR



Patrice Ract Madoux
Président du Conseil d'Administration
01 55 78 58 03
patrice.ract-madoux@cades.fr

Relations presse
Charlène Masson
01 56 88 11 28
cmasson@actifin.fr

actifin
communication financière

Relations investisseurs
Alexandre Commerot
01 56 88 11 11
acommerot@actifin.fr

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District de Colombie). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.